



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 AVRIL 2015

PROCES - VERBAL

LUCINGES

Présidence de : Monsieur Jean-Luc SOULAT, Maire.

Présents : JL SOULAT, F. DELUCINGES, JP LEMMO, F. LE GUERN, S. MARTY, L. BAUD, A. CASTAGNA, P. DIETHELM, S. DUFRENE, D. FORESTIER, M. SMITH, C. BURKI, C. HUISSOUD, V. MOUCHET.

Absents excusés : F. CONUS procuration à D. FORESTIER, P. CHARRIERE procuration à M. SMITH, E. DELATTRE procuration à Jean-Luc SOULAT, N. TOUREILLE procuration à C. HUISSOUD, D. SIMONEAU.

Date de convocation du conseil municipal : 23.04.2015

Procès-verbal n° 03-2015 - Publié le 19/06/2015

1 – Désignation du secrétaire de séance

En application des dispositions des articles L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Paul Lemmo en qualité de secrétaire de séance.

2 – Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Le Maire demande à ce qu'un point soit retiré de l'ordre du jour figurant sur la convocation du 23 avril 2015 : il s'agit de l'approbation de la modification simplifiée N°1 car les documents n'ont pas pu être transmis à temps par le cabinet d'urbaniste. De plus, il demande à ce que le vote de la subvention pour la fête du village soit ajouté à l'ordre du jour.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve les modifications mentionnées supra et adopte ensuite l'ordre du jour modifié présenté par Monsieur le Maire :

1. Compte rendu de la séance précédente et des décisions du maire ;
2. Choix définitif du futur emplacement de la salle communale ;
3. Attribution d'une subvention pour la fête du village à Lucinges « en fête » ;
4. Création d'un 5^{ème} poste d'adjoint au maire ;
5. Election d'un 5^{ème} adjoint au maire ;
6. Modification des indemnités de fonction du maire et des adjoints ;
7. Emploi été : création de deux postes d'adjoint technique ;
8. Programme 2015 des travaux à réaliser en forêt communale : demande de subvention auprès du Conseil Régional ;
9. Autorisation de signature de la convention avec les Brigades Vertes du Genevois ;
10. Compte-rendu de la réunion sur le devenir de la Maison du Livre d'Artistes du 10 avril 2015 ;
11. Compte-rendu des commissions ;
12. Questions diverses.

3- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal du conseil municipal du 25 mars 2015.

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

4- Décisions du maire

- **2015-09** : attribution du marché de réalisation de sanitaires publics aux entreprises suivantes :
- . Lot 1 – Gros Œuvre : entreprise Lopez pour un montant de 13.950,00 € HT
 - . Lot 2 – Charpente bois : entreprise 4 G pour un montant de 10.742,83 € HT
 - . Lot 3 – Toilettes encastrables : entreprise Sagelec pour un montant de 41.372,00 € HT

- **2015-10** : attribution de trois réalisations d'étude et de missions de maîtrise d'œuvre à HBI :
 - . Mission maîtrise d'œuvre (phase conception) dans le cadre de l'aménagement de Champ Cru, pour un montant de 8.535,00 € HT.
 - . Mission de maîtrise d'œuvre (phase conception) dans le cadre de l'aménagement de la route de Lucinges (RD183) sur la portion comprise entre la limite de commune avec Cranves-Sales à l'aval et l'entrée dans le hameau de Chez Dégradaz à l'amont, pour un montant de 13.050,00 € HT.
 - . Etude (phase projet) pour l'aménagement du carrefour entre la route de Bellevue et la route d'Armiatz, pour un montant de 960,00 € HT.
- **2015.11** : attribution au Cabinet Uguet de trois missions concernant la sécurité communale :
 - . Mise à jour du PCS et DICRIM pour 1.900 € HT
 - . Réalisation d'un plan de distribution de pastilles d'iode pour 935 € HT
 - . Réalisation d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) pour 2.500 € HT
- **2015.12** : signature du devis de déplacement de la clôture du terrain de tennis avec fourniture et mise en place d'un filet pare-ballon avec la société Créa Clôtures pour 6.095 € HT.
- **2015.13** : signature du devis pour la réalisation d'un diagnostic géotechnique Route de Bellevue (à proximité de l'établissement 'Le Bonheur est dans le pré') avec Equaterre pour 3.450 € HT.
- **2015.14** : attribution à la société Ricoh du marché de renouvellement des photocopieurs de la mairie et de l'école, pour un montant trimestriel prévisionnel de 1.202,79 € HT en location/maintenance sur 5 ans.

5- Choix du futur emplacement de la salle communale

Monsieur Jacques FATRAS du CAUE présente aux membres du conseil municipal, une étude sur les avantages et inconvénients des deux sites potentiels précédemment retenus pour l'implantation de la future salle communale.

Il rappelle qu'au départ de la mission, 4 sites potentiels avaient été identifiés : le parc du château, la bute située à proximité de l'ex-salle communale mais également le site de l'Escapade au chef-lieu et le secteur situé au niveau du complexe sportif. Après étude et avis, deux sites potentiels étaient retenus qui sont le parc du château et la bute située au dessus de la Place de la Vignule.

Concernant le parc du château, les principaux inconvénients recensés sont la proximité des maisons riveraines qui peuvent être importunées par les nuisances sonores liées à la future salle ainsi que le problème du stationnement et la probabilité d'être soumis à des fouilles archéologiques préventives en vue des travaux de construction.

Pour l'emplacement situé à proximité de l'ex-salle communale, le stationnement est déjà existant et le voisinage n'est pas à proximité directe du site. La contrainte cependant est le zonage du terrain communal qui est identifié en zone N ; il faudrait par conséquent procéder à une révision allégée du PLU afin qu'il soit déclassé. Cependant la réalisation d'une salle communale sur ce site, marquerait l'entrée et l'identité du village et une esplanade extérieure permettrait de bénéficier de la vue panoramique sur le genevois.

Monsieur Pascal Diethelm remarque, concernant le site du château, que l'implantation de la salle communale masquerait la belle perspective sur le château depuis le parc. De plus, si la salle communale n'est plus rattachée au château, cela renforcera l'aspect identitaire du château.

Madame Viviane Mouchet attire l'attention sur le fait qu'il faudra être vigilant sur la taille de la future salle communale et ne pas la prévoir trop petite.

Monsieur Cédric Huissoud regrette que l'hypothèse de l'installation de la salle communale au niveau du terrain de boules ait été immédiatement écartée. Cet emplacement offrait pourtant de nombreux avantages en se situant en pleine centralité, en permettant d'achever l'aménagement de la place du village via un belvédère et en profitant d'une vue unique. Il relève surtout que, contrairement aux deux autres emplacements retenus, le terrain de boules ne pourra pas être utilisé pour d'autres projets compte tenu de sa situation encaissée, de sorte que le foncier communal constructible n'est pas optimisé avec les emplacements retenus.

Enfin, si le projet de salle sur le terrain de boules a été présenté comme plus onéreux, aucun chiffrage ne permet de se faire un vrai avis sur cette question.

Pour l'ensemble de ces raisons, Cédric Huissoud indique qu'il s'abstiendra sur ce vote, les deux choix proposés présentant chacun des avantages et des inconvénients.

Monsieur Le Maire entend bien l'argument de M. Huissoud relatif à la consommation de foncier mais il indique qu'à aucun moment le terrain situé près de la salle communale n'avait été fléché pour de la construction, il est d'ailleurs classé en N niveau du PLU. L'intérêt de cet emplacement est lié d'une part à la

proximité du parking, d'autre part à l'opportunité d'introduire un « marqueur » à l'entrée du village. Quand au surcoût lié au terrain situé vers le terrain de pétanque, les techniciens du CAUE l'avait estimé entre 300 et 400.000 € ; une estimation avait d'ailleurs été déjà effectuée en 2004 qui prévoyait un budget de 3,5 millions €, certes avec un parking souterrain, mais hors de portée de nos finances communales actuelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : N. Toureille et C. Huissoud),

- **Valide** le choix du site situé à proximité de l'ex-salle communale (bute située au dessus de la place de la Vignule) pour l'implantation de la future salle communale.

6- Attribution d'une subvention pour la fête du village à l'association Lucinges « en fête »

Monsieur Daniel Forestier présente aux membres du conseil municipal une demande de subvention pour l'association Lucinges « en fête » qui vient d'être créée afin d'organiser notamment la fête du village. Celle-ci aura lieu le week-end du 13 et 14 juin 2015 et une subvention de 10.000 euros est demandée afin de faire face aux frais inhérents à cette manifestation.

Monsieur Le Maire précise que les dépenses associées à la fête du village ont toujours été prises en charge par le budget communal ; cependant l'entrée de recettes, notamment en espèces, ne permettent plus aujourd'hui de poursuivre ce mode de fonctionnement. C'est ainsi que l'association a été créée, ce qui permettra d'avoir un budget distinct du budget communal avec des dépenses et recettes directement rattachées à la fête du village, sachant que la commune apportera, comme les années précédentes, son soutien financier et logistique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** le versement d'une subvention de 10.000 euros à l'association Lucinges « en fête » pour l'organisation de la fête du village.

7- Création d'un 5^{ème} poste d'adjoint au maire

Monsieur Le Maire rappelle que lors de l'installation du conseil municipal, le nombre d'adjoints au maire avait été fixé à 4, selon délibération du 4 avril 2014. Après plusieurs mois de fonctionnement de la municipalité, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'envisager la création d'un poste d'adjoint supplémentaire. L'article L.2122-2 du CGCT précise que le nombre des adjoints au maire ne peut excéder 30 pour 100 de l'effectif légal du conseil municipal, soit pour la commune de Lucinges, cinq postes d'adjoints.

Il est par conséquent proposé aux membres du conseil de se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint supplémentaire pour la durée du mandat en cours.

Vu la délibération du 4 avril 2014, fixant le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que l'effectif du conseil municipal étant de 19, il ne peut y avoir plus de 5 adjoints ;

Considérant qu'à tout moment, le conseil municipal peut librement décider de créer en cours de mandat un poste d'adjoint supplémentaire dans la limite du plafond légal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : N. Toureille et C. Huissoud),

- **Décide** la création d'un poste d'adjoint supplémentaire pour la durée du mandat en cours.

8- Election d'un 5^{ème} adjoint au maire

Monsieur Le Maire rappelle que suite au renouvellement du conseil municipal du 23 mars 2014, le nombre d'adjoints au maire avait été fixé à 4, selon délibération du 4 avril 2014.

Compte tenu du nombre de dossiers à traiter, le conseil municipal a décidé par délibération du 29 avril 2014, la création d'un poste d'adjoint supplémentaire. Par conséquent, Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection de ce 5^{ème} adjoint.

Après appel à candidature, Monsieur Laurent Baud se porte candidat.

Entendu l'exposé de Monsieur Le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-7-2,

Vu la délibération du 4 avril 2014, fixant à 4, le nombre d'adjoints au Maire ;

Vu la délibération N°2015.04.02 du 29 avril 2015, créant un poste d'adjoint supplémentaire pour la commune de Lucinges ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Procède** aux opérations de vote pour l'élection d'un adjoint dans les conditions prescrites par les articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les résultats du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de votants	:	18
- Bulletins blancs ou nuls	:	0
- Suffrages exprimés	:	18
- Majorité absolue	:	10
- Nombre de voix obtenues	:	18

Monsieur Laurent BAUD, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé en qualité d'adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions dans l'ordre du tableau :

Monsieur Laurent BAUD, 5^{ème} adjoint.

9- Modification des indemnités de fonction du maire et des adjoints

Monsieur Le Maire expose que par délibération du 17 avril 2014, les indemnités du maire et des adjoints ont été fixées au taux maximal, soit 43% de l'indice brut terminal 1015 de la fonction publique pour M. Le Maire et 16,5% de l'indice brut terminal 1015 pour les adjoints, conformément aux articles L.2123-23 et L.2123-424 du CGCT.

En raison de la création d'un 5^{ème} poste d'adjoint au maire, selon délibération supra, il demande au conseil de se prononcer à nouveau sur le montant des indemnités du maire et des 5 adjoints de façon à ce que l'enveloppe budgétaire actuelle consacrée aux indemnités des élus ne soit pas augmentée.

Monsieur Pascal Diethelm informe qu'il s'abstiendra sur ce point car les charges dévolues au maire et aux adjoints ne diminuant pas, les indemnités de fonction devraient rester identiques et ne pas être réduites.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (1 abstention : P. DIETHELM),

Vu la délibération du 17 avril 2014, fixant le montant des indemnités du maire et des adjoints ;

Vu la délibération du 29 avril 2015, visant à procéder à l'élection d'un 5^{ème} adjoint au maire,

Vu l'article L.2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de définir les conditions d'octroi de l'indemnité du Maire et des adjoints en application des articles L.2123-23 et L.2123-24 du CGCT ;

- **Décide** d'attribuer à compter du 1^{er} mai 2015, les indemnités suivantes :

- indemnité de fonction du maire au taux de 40% de l'indice brut 1015,
- indemnité de fonction des adjoints au taux de 13,8% de l'indice brut 1015.

10- Emploi été : création de deux postes d'adjoint technique

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il y aurait lieu de créer deux emplois saisonniers d'adjoint technique à temps complet durant les mois de juin et juillet, afin de seconder les deux agents titulaires du service technique pour les travaux d'espaces verts et d'entretien des bâtiments et du mobilier urbain, mais également pour apporter une aide lors des manifestations associatives qui ont lieu essentiellement au mois de juin.

Monsieur Cédric HUISSOUD indique qu'il serait peut être plus opportun de créer un poste pour une durée de deux mois plutôt que deux postes d'un mois chacun, notamment si un étudiant est intéressé.

Monsieur Le Maire répond à M. Huissoud que l'avantage de la solution proposée est de justement faire bénéficier à deux jeunes d'un mois de travail dont la rémunération correspond au coût moyen du permis de conduire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et leurs établissements publics ;

Vu la loi N°84-53 du 26 /01/1984 modifiée notamment par la loi N°94-1134 du 27/12/1994 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34 ;

- **Décide** de créer un emploi saisonnier d'adjoint technique 2ème classe à temps complet pour le mois de juin 2015 et un autre pour le mois de juillet 2015 ;
- **Décide** que la rémunération sera celle de l'indice minimum de la Fonction Publique Territoriale ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à recruter afin de pourvoir à ce poste.

11- Programme 2015 des travaux à réaliser en forêt communale : demande de subvention auprès du Conseil Régional

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la précédente délibération du 25 mars 2015 fixant les coupes de bois pour l'exercice 2015, il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2015. La nature des travaux porte sur le dégagement et dépressage de semis naturels résineux de 3 à 6 m de haut en futaie irrégulière dans les parcelles E et G sur une surface totale de 2 hectares. Le montant estimatif des travaux est de 6.520 euros HT.

Monsieur le Maire fait connaître au conseil municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale :

⇒ **Dépenses subventionnables** : 6.520 € HT (nature et montant total)

* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : **1.200 euros**

* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : **5.320 euros H.T**

⇒ **La somme totale à la charge de la commune s'élève à 5.320 euros H.T.** (autofinancement + travaux non subventionnables).

Après avoir délibéré, **le conseil municipal,**

- **Approuve** le plan de financement présenté ;
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet ;
- **Sollicite** l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables ;
- **Demande** au Conseil Régional et au Conseil Général l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

12- Autorisation de signature de la convention avec les Brigades Vertes du Genevois

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal que suite à la réunion de la commission litiges et au conseil municipal du 28 août 2014, décision avait été prise que la commune pouvait engager des travaux ne dépassant pas 15.000 € par an avec l'association des Brigades Vertes du Genevois.

Il rappelle que l'association est une structure d'insertion par l'activité économique, reconnue entreprise solidaire par la préfecture de Haute-Savoie et agréée Atelier Chantier d'Insertion (ACI). A ce titre, et compte tenu de son objet social, elle est en capacité de contractualiser des conventions de travaux avec les collectivités locales au titre de l'article 30 du code des marchés publics.

Par délibération en date du 21 février 2013, la commune de Lucinges avait passé une convention de travaux avec l'association les Brigades Vertes du Genevois pour une durée de deux ans. Il convient aujourd'hui de délibérer afin de renouveler celle-ci et autoriser Monsieur Le Maire à signer la nouvelle convention de travaux à intervenir selon modèle annexé à la note de synthèse.

Monsieur Cédric Huissoud indique qu'une délibération similaire avait été prise par la précédente majorité, alors que M. Le Maire n'était que simple conseiller et qu'il n'existait dès lors aucun conflit d'intérêts. Cette décision avait pourtant déjà été mal perçue par une partie de la population.

Monsieur Cédric Huissoud confirme que les Brigades Vertes sont d'une aide précieuse notamment pour de petits travaux ou pour monter les structures pour la fête communale.

Il votera donc cette délibération mais alerte les élus sur le fait qu'il conviendra d'être particulièrement vigilant sur le type de missions confiées.

Monsieur Pascal Diethelm indique que ce point a été jugé parfaitement légal en commission litiges, de plus, la commune reste dans la continuité de sa collaboration avec les Brigades Vertes, voir dans la diminution, puisque le budget alloué diminue de 12.000 à 10.000 euros.

Après avoir délibéré, **le conseil municipal,** à l'unanimité (M. Le Maire et Mme Marja Schmitt ne prenant pas part au vote),

- **Approuve** les termes de la convention à intervenir entre la commune de Lucinges et l'association Les Brigades Vertes du Genevois définissant la nature des travaux à réaliser et le montant de la participation annuelle versée par la commune à l'association, soit 10.000 euros correspondant à 21 journées de travail ;
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer cette convention, conforme au modèle annexé, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

13- Compte-rendu de la réunion sur le devenir de la Maison du Livre d'Artistes du 10 avril 2015

Monsieur Le Maire donne un compte-rendu aux membres du conseil, de la réunion sur le devenir de la Maison du Livre d'Artistes qui s'est déroulée le 10 avril 2015, en présence de nombreux participants, élus, techniciens et de l'association du Livre d'Artistes 74 M. Butor. L'objet de celle-ci était de définir l'intérêt de ce projet de territoire et quelle sera la structure qui le portera. A l'issue de la réunion, il a été décidé de demander au groupe de travail d'approfondir dans un premier temps les conditions de mise en œuvre de la déclaration d'intérêt communautaire du projet « médiathèque » composé de la bibliothèque Michel Butor et de son pôle patrimonial et dans un deuxième temps d'étudier les conditions de constitution d'un Etablissement Public de Coopération Culturelle. Le rendu de ces études est attendu pour le 26 juin 2015, date du prochain comité pilotage.

14- Compte-rendu des commissions

- **Scolaire** : un point est fait sur la réunion du 24 avril avec les intervenants extérieurs dans le cadre de la modification des horaires scolaires à la rentrée 2015.

- **Environnement** : Mme Marja Smith donne un compte-rendu des travaux réalisés par la commission environnement, et notamment de la journée d'action de nettoyage des ruisseaux qui a permis d'enlever de nombreux déchets (en trois ans : 5 tonnes 2 de déchets enlevés). La commune comptant 4 principaux ruisseaux, il est rappelé que ceux-ci doivent être entretenus régulièrement par les propriétaires riverains afin d'assurer de bonnes conditions d'écoulement des eaux dans le lit mineur, prévenir le risque de formation d'embâcle et stabiliser les berges notamment lors des crues.

La prochaine commission environnement aura pour but de planifier la fête de la nature qui aura lieu du 20 au 24 juin. A cette occasion, des animations, balades découvertes et conférences autour du thème 2015 « Au fil de l'eau » seront proposées durant ces cinq jours.

- **Culture** : M. Pascal Diethelm informe les membres du conseil que la commission s'est réunie il y a un mois afin de faire notamment un point d'information sur le projet de la Maison du Livre d'Artistes. Parallèlement à celle-ci, plusieurs rencontres ont eu lieu entre la commission culture et les associations communales dont l'objectif principal était d'échanger sur les attentes et besoins de ces dernières.

- **Fête du village** : M. Daniel Forestier fait un point d'information sur le programme de la fête du village qui s'annonce particulièrement attractif : plusieurs concerts sont prévus durant le week-end, ainsi que des spectacles avec participation de divers artistes de rue et ateliers divers proposés aux enfants. Un stand de découverte des associations locales sera également proposé. Une prochaine réunion, dont l'objet sera la mise au point des derniers préparatifs, aura lieu le 11 mai prochain et un appel aux bénévoles est lancé.

15- Divers

- **Cérémonie du 8 mai** : Elle aura lieu à 16h45 devant le monument aux morts. L'harmonie municipale de Bonne sera présente et les enfants de l'école participeront avec des chants patriotiques.

- **Fête des mères** : elle est prévue le samedi 30 mai dans le parc du château à 11h30. Des cartes d'invitation ainsi que des fleurs seront distribuées auparavant à chaque maman domiciliée sur la commune.

- **Subvention parlementaire** : une subvention du sénateur Loïc Hervé d'un montant compris entre 10 à 15.000 euros a été attribuée à la commune pour un projet à dimension culturelle.

L'ordre du jour étant épuisé
la séance est levée à 22 heures 40 minutes.

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul LEMMO**



**Le Maire,
Jean-Luc SOULAT**

